



Réf.: MOD/005467031 99G VS01 23979

FM PRODUCT SRL
R d'Emines 64
5080 Rhisnes



Modulis



Références

Modulis: 5467031
BCE : 0505988127
FM PRODUCT SRL

Votre courtier



'GERARDY' Insurance Broker
R de la Station 45
4880 Aubel
☎ 087 68 01 68
✉ info@gerardy.be

Des questions sur ce document ?

☎ AG : 02 664 15 17 (9h - 12h et 14h - 16h)
✉ crcfr@aginsurance.be

Votre espace client

Disponible 24/7 via myag.be

Avis de domiciliation

Votre décompte des primes - Modulis

Le 18 mai 2026

Cher client,

Votre dossier Modulis et le service de votre courtier vous garantissent une excellente protection.
Le paiement correct de la prime vous permettra d'en profiter pleinement.

A payer (en EUR)

958,06

Modulis

Date anniversaire Modulis : 01/01
Gratuité du fractionnement trimestriel de la prime

Vous avez opté pour un paiement par domiciliation.

Le 03/06/2026, l'invitation à payer sera présentée à votre organisme financier suivant les modalités de votre mandat de domiciliation européenne SEPA (référence 301324835).

Ce décompte des primes remplace les décomptes précédents concernant les contrats mentionnés au verso.
Vous trouverez aussi au verso le détail de ce montant ainsi que des informations légales.

Nous vous remercions pour votre confiance. Vous pouvez toujours compter sur nous.

SI 2605-4301



Quel est le détail de ce montant?

Synthèse de votre décompte

Montants en EUR

Solde de votre décompte précédent	2 608,35
Votre paiement du 11/04/2026	-2 608,35
Nouvelles primes	958,06
Solde à payer	958,06

Nouvelles primes

Montants en EUR

Description et contrat	Période de couverture	Montant Net	Cotisations et taxes	Total
Incendie - 03/52971692⁽¹⁾				
R de l'Energie, 3 5020 Namur ABEX Indice d'émission : 1056,00				
Prime résultant de la modification du contrat	11/04/2026 > 30/06/2026	827,70	130,36	958,06
Total		827,70	130,36	958,06

A payer [en EUR]

958,06

Complément d'informations

⁽¹⁾ Le montant total net comprend:

Pour le contrat 03/52971692

[11/04/2026 > 30/06/2026]

264,86 EUR de frais d'acquisition et 57,94 EUR de frais d'administration*

*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

- Le paiement de la prime vaut acceptation de toutes les conditions du contrat.

